



Suite à l'absence de quorum le 24 mars 2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-12, L 2121-14 et L 2121-17
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 31 mars 2025 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 10/02/2025 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Approbation du compte de gestion 2024 : Ville
2. Approbation du compte administratif 2024 : Ville
3. Vote des taux des taxes directes locales 2025
4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 : Ville
5. Vote du budget primitif 2025 : ville
6. Attribution d'une subvention aux Caisses des Ecoles - 2025
7. Versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025
8. Redevance d'occupation du domaine public routier "ORANGE" année 2025
9. Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de Montry
10. Contrat de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour la Vérification Sélective des Locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales
11. Mise en place de ruches sur des terrains communaux avec contrepartie d'actions pédagogiques dans les écoles et centres de loisirs

Fait à Montry, le 25 mars 2025
Le Maire,

Françoise SCHMIT

